

Qualité des eaux et des milieux aquatiques en Île-de-France

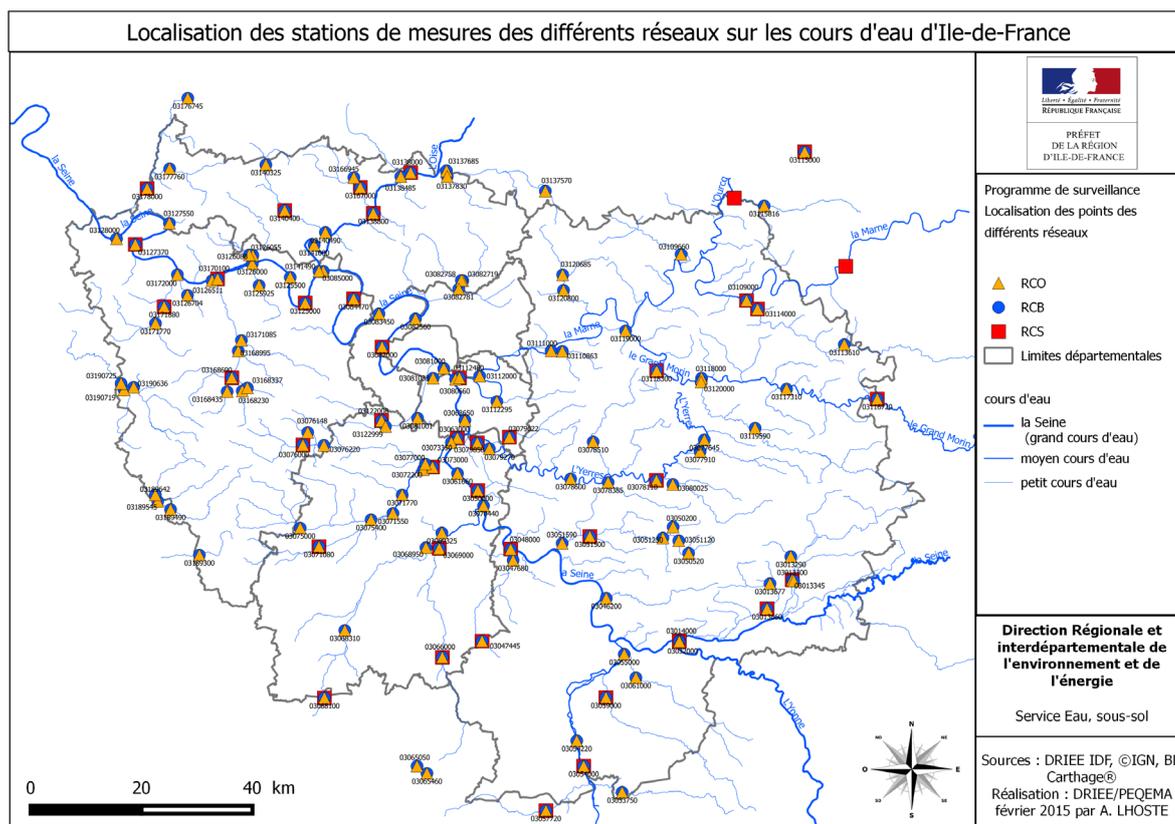
Panorama des données

Juin 2015

En France, la gestion de l'eau s'organise selon les principes de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000. Ce texte vise à structurer la politique de l'eau dans les États membres de l'Union européenne et engage ces pays dans un objectif de conservation et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Afin de cibler les politiques de l'eau en amont et d'évaluer leur impact, il est essentiel de réaliser un suivi qualitatif des eaux superficielles et souterraines. Ainsi, des réseaux de surveillance de la qualité des eaux ont été mis en place. Pour les cours d'eau, ils se composent :

- d'un réseau de contrôle de surveillance (RCS) afin de suivre la qualité des eaux sur le long terme ;
- d'un réseau de contrôle opérationnel (RCO) afin d'étudier plus précisément les cours d'eau qui risquent de ne pas atteindre leurs objectifs environnementaux ;
- de réseaux supplémentaires qui sont mobilisés en fonction des besoins (réseau complémentaire de bassin (RCB) par exemple).



En Île-de-France, le RCS comprend 42 points de suivi et le RCO en compte 137. Ces données permettent ainsi d'étudier l'évolution de la qualité des eaux sur le long terme et de s'interroger sur le respect des objectifs fixés par la DCE. Elles sont bancarisées, traitées, valorisées puis mises à disposition sur le site internet de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Île-de-France (DRIEE) à l'adresse suivante :

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Rubrique Eau et milieux aquatiques / Données qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques en Ile-de-France.

Les données de qualité des eaux disponibles sur le site internet de la DRIEE

Cette double page présente l'ensemble des données de qualité des eaux et des milieux aquatiques disponibles sur le site internet de la DRIEE dans la rubrique « eau et milieux aquatiques ». Elles sont présentées sous différentes formes (tableaux, fiches de synthèse, cartes, publications...) et sont mises à jour chaque année.

Ces données peuvent être utilisées de différentes manières, par exemple :

- lors d'études territorialisées (SAGE¹, étude de bassin versant...);
- dans le cadre du SDAGE¹ (état des lieux);
- au cours de l'instruction des dossiers loi sur l'eau (contrôle des dossiers, impacts cumulés des projets, orientation des contrôles...);
- pour communiquer (auprès des élus par exemple);
- dans le cadre de dossiers réglementaires ou lors d'instructions de projets d'aménagement (plans locaux d'urbanisme...).

Pour plus d'informations sur les données disponibles sur le site internet de la DRIEE, ce document est complété par des fiches détaillées pour chaque type de données.

Cliquez sur les pastilles ou les fiches pour accéder aux données !

¹- S(D)AGE : schéma (directeur) d'aménagement et de gestion des eaux

Données par station

- Synthèse DCE
- Description du point de prélèvement
- Listes faunistiques et floristiques
- Fiches produits phytosanitaires
- Fiches micropolluants DCE



Données par paramètre

- Physico-chimie
 - Nutriments (azote et phosphore)
 - Bilan de l'oxygène
 - Température
 - pH
- Hydrobiologie
 - Diatomées (IBD)
 - Invertébrés (IBGN)
 - Macrophytes (IBMR)
 - Oligochètes (IOBS)

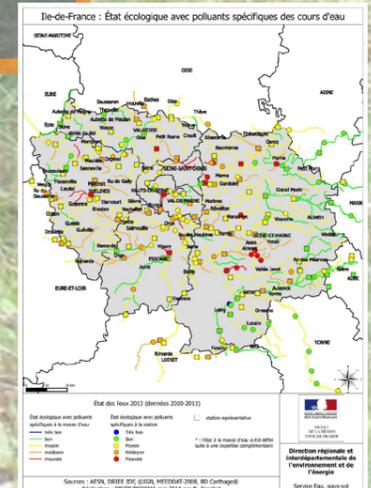


Données milieux aquatiques

- Zones humides
 - Carte d'enveloppe d'alerte des zones humides
 - Carte des forêts alluviales de la vallée de la Seine
- Hydromorphologie
 - Hydrologie
 - Morphologie
 - Continuité

Données d'état des masses d'eau

- Carte représentant l'état écologique des cours d'eau
- Carte représentant l'état chimique des masses d'eau



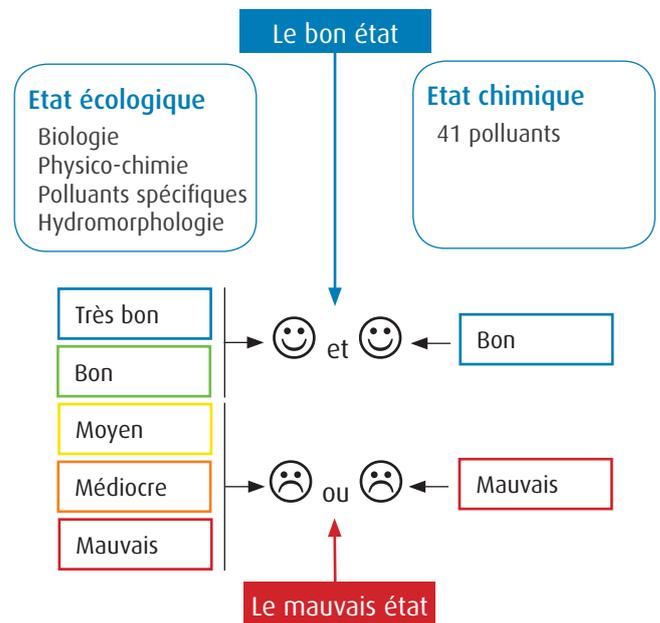
La mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

La DCE fixe un objectif général d'atteinte du bon état des masses d'eaux d'ici 2015 (des dérogations d'ordre technique ou économique restent possibles pour un report en 2021 ou 2027). Les masses d'eau sont des milieux aquatiques homogènes selon certaines caractéristiques naturelles (relief, climat, géologie, etc.) et constituent l'unité d'évaluation de la DCE. Ainsi, l'état sera évalué pour chaque masse d'eau.

Pour les eaux superficielles, l'état global des eaux correspond à la combinaison de l'état écologique et de l'état chimique. Pour atteindre le bon état global, il faut être à la fois en bon ou très bon état écologique et en bon état chimique. Un mauvais état d'un côté ou de l'autre dégrade l'état global.

L'état écologique est évalué à partir de paramètres biologiques (invertébrés, diatomées, macrophytes et poissons), de paramètres physico-chimiques qui ont un impact sur la biologie (nutriments, température, pH...), de polluants spécifiques et de facteurs hydromorphologiques. Il se décline en 5 classes (de mauvais à très bon) et reflète la structure et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques.

L'état chimique est fondé sur le respect de normes de qualité environnementale pour 41 substances chimiques (métaux, produits phytosanitaires, polluants...). Il se décline en deux classes : bon ou mauvais.



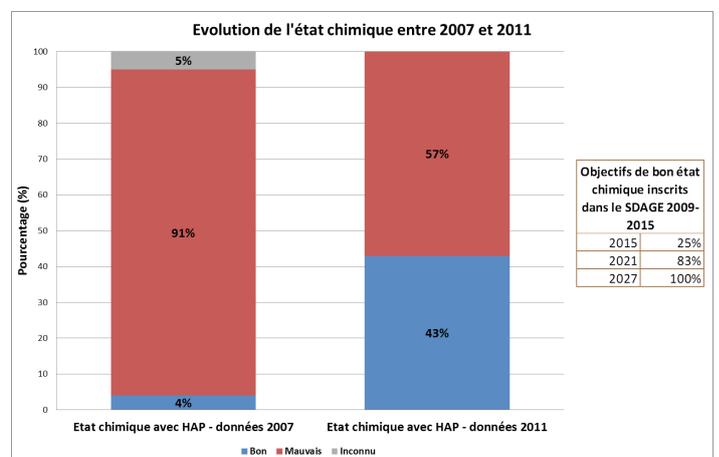
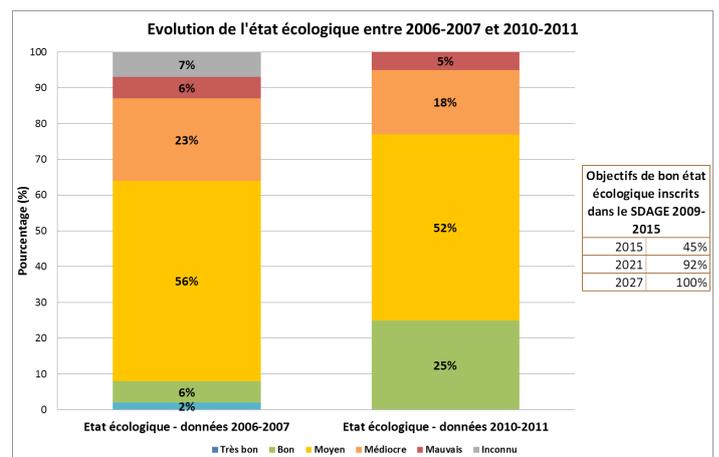
La qualité des eaux en Île-de-France

En Île-de-France, l'état écologique, évalué à partir des données 2006-2007, s'établissait à 8% des cours d'eau en bon état. Selon les données 2010-2011, 25% des masses d'eau sont désormais en bon état écologique. Ces données permettent d'évaluer les progrès effectués puisque le taux de masses d'eau en bon état a augmenté significativement : 17% contre 13% à l'échelle du bassin Seine Normandie.

Toutefois, ce constat doit être mis en perspective par rapport aux objectifs fixés à l'échelle de l'Île-de-France dans le SDAGE 2009-2015. En effet, ce document prévoyait 45% des masses d'eau en bon état à la fin 2015 (sur la base de données qui seront traitées en 2017). Ainsi, dans le cadre de la révision du SDAGE pour la période 2016-2021, une partie des objectifs 2015 sont reportés à 2021 et 2027. De plus, il convient de s'interroger sur la capacité à atteindre le bon état y compris en 2021 et en 2027 pour certaines masses d'eau très fortement modifiées par l'homme.

L'état chimique basé sur les données 2007 montre que, en prenant en compte les HAP, seules 4% des masses d'eau étaient en bon état (73% des masses d'eau étaient en état inconnu). La situation s'est largement améliorée depuis, puisque 43% des masses d'eau sont en bon état en 2011, ce qui permet d'atteindre et même de dépasser l'objectif de bon état de 2015 fixé par le SDAGE 2009-2015 (25%). Toutefois, ces gains ne sont pas uniquement liés à l'amélioration de l'état chimique mais sont également dus aux changements de méthode (nouveaux indices et modélisation...).

Ainsi, malgré une amélioration notable de la qualité des eaux, il est important d'amplifier les efforts pour permettre d'atteindre les objectifs de bon état fixés par la DCE.



Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

Service eau, sous-sol

10 rue Crillon - 75194 Paris cedex 04

Tél : 01 71 28 45 50

www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr